L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR J. BAYOU, DELAUP & DESLEDE.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI (MATIN) 14 MAI 1830.

INTERIEUR.

NLLE-ORLEANS, 14 Mai.

MM. les Evêques POSTIER et ENGLAND sont arrivés hier, venant de la Mobile, ainsi que M. l'Evêque ROSATI, de St. Louis.

Monseigneur ENGLAND, Evêque de Charleston, prêchera ce soir à cinq heures, dans la Cathédrale, et Dimanche prochain à midi.

Les événemens malheureux occasionnés la semaine dernière par des chiens enragés, font désirer vivement que la police prenne à ce sujet les mesures les plus promptes et les plus efficaces, pour éviter, s'il est possible, que de pareils accidens ne se renouvellent.

Nous avons appris avec plaisir qu'une proposition doit être faite au Conseil de Ville, relativement à des appareils qui offriront des moyens plus efficaces et moins coûteux que ceux employés jusqu'ici pour la destruction de ces animaux. Sans doute cette proposition fixera l'attention des membres du Conseil.

En annonçant le bénéfice d'ARISTIPPE, qui a lieu ce soir, nous avons négligé de faire valoir en sa faveur une circonstance importante; c'est *la modicité des appointemens que gagne ce jeune artiste*, ce fait incontestable joint à ceux que le public connaît déjà, doit décider les admirateurs de son talent à ne pas négliger d'aller ce soir contribuer à la recette; qu'ils n'oublient pas que, non seulement ils vergent ARISTIPPE dans un rôle de TALMA, mais qu'ils le verront aussi dans un rôle de bas comique?

Les journaux de N York et de Philadelphie du 24 dernier, et de Charleston du 1er. courant, nous sont parvenus hier par le courrier. Ils ne parlent d'aucun arrivage d'*Europe récent*. L'*American* de Baltimore du 26 dernier, annonce l'arrivée dans ce port d'un brick *Virginia*, venant de Rio Janeiro, dont il apporte des dates de 6 mars. Au moment du départ du *Virginia*, Mr. Tudor, chargé d'affaires américain, était dangereusement malade. Le gouvernement avait liquidé le premier paiement de l'indemnité pour les spoliations commises sur le commerce américain.

COLOMBIE—*Sénat, 20 Avril.*

Les résolutions suivantes proposées par Mr. Hallam ont été discutées et adoptées.

"Résolu que le comité des postes et des routes est requis de s'enquérir s'il ne serait pas utile d'établir des boîtes particulières dans les différens bureaux de poste des E. Unis, à la demande des particuliers, en payant au gouvernement une compensation raisonnable."

"Résolu que ledit comité est en outre requis de s'enquérir si le département ne serait pas autorisé à défendre que, dans aucun cas et sous aucun prétexte, un maître de poste, abusant du privilège de sa place, puisse exiger aucun droit casuel, ou aucune compensation, autre que ce qui est expressément accordé par la loi."

Le bill pour autoriser les individus possédant certaines propriétés dans l'Etat de la Louisiane, à faire enregistrer les doubles concessions, jugeant lesdites propriétés, ayant été rapporté correctement grossoyé par le comité, a été lu pour la troisième fois et adopté.

La discussion du bill pour pourvoir à un échange de terres avec les Indiens résidant dans les différens états et territoires de l'Union et les engager à émigrer à l'Ouest du Mississipi, a été reprise, et M. Adams a répondu, en réponse à M. Sprague, un discours qui a duré deux heures.—M. Robbins a dit qu'il désirait faire quelques observations sur ce sujet, mais que l'heure étant avancée, il demandait l'ajournement de la discussion au lendemain.—Adopté.

Le bill pour concéder une certaine quantité (le demi-lit) de terre au collège de la Louisiane, a été lu et déposé sur le bureau.

Mer. Journal.

EXTERIEUR.

France.

L'article suivant est imprimé en *lettres capitales* dans le *National*, et nous croyons à la vérité du fait rapporté. *(Times.)*

"Nous tenons de recevoir d'une source digne de foi la communication suivante, qui nous paraît être de la plus grande importance. Elle nous a été adressée d'Angleterre et nous croyons pouvoir en garantir l'authenticité:—Il est certain que Sir John Leach, (*Master of the Rolls*,) qui par sa charge connaît mieux, ou est plus versé dans la jurisprudence parlementaire, qu'aucun autre individu en Angleterre, a été chargé par son gouvernement, à la suite d'une question qui lui a été adressée par le ministère français, de rechercher dans les registres du parlement les cas dans lesquels des subsides ont été refusés, et de s'assurer des mesures prises par la couronne en conséquence de ces refus. Sir John Leach a répondu qu'une circonstance semblable ne s'était pas présentée depuis le règne du roi Guillaume; tous les souverains d'Angleterre ayant cédé aux vœux convenable à l'opinion du parlement, et empêché par là qu'on en vint à des extrémités.

C'est pour avoir écrit l'article suivant, que l'éditeur du *National* a été mandé devant la police correctionnelle.

"Le jour où M. de Polignac et M. de Montbel notifièrent aux chambres l'ordonnance de prorogation, le second régiment de la garde, casernè à la Pépinière, reçut l'ordre de charger ses armes. Deux paquets de cartouches furent distribués à chaque soldat, et leurs armes placées en faisceaux sur la place dans un tel ordre, qu'on pouvait s'en saisir au premier coup de baguette. Les troupes furent tenues en alerte jusqu'à minuit. On dit que le ministère ne peut pas compter sur la garde royale française. L'infanterie est composée de six régimens français et de deux régimens suisses. Le service a été fait jusqu'à présent par deux régimens français et un régiment étranger. D'après un nouvel arrangement, le régiment suisse en garnison à Orléans est rappelé à Paris et à l'avenir, le service sera fait par un régiment français et deux régimens suisses. Afin de s'assurer davantage du zèle et du dévouement de ces étrangers, leur paie, qui est déjà de 10 centimes plus élevée que celle de nos compatriotes, a été dernièrement augmentée de cinq centimes de plus: la paie des uns est de 25 centimes par jour, tandis que celle des autres est de quarante."

Paris, 27 Mars.

M. l'amiral Duperré est parti ce matin pour Toulon. La présence de cet officier-général est vivement sentie au port de l'armement contre Alger.

—Un journal dit que les maréchaux de France ont vu avec regret qu'aucun d'eux n'eût été désigné pour le commandement de l'armée d'Afrique, parce qu'un maréchal seul aurait la supériorité de grade qui, dans une expédition où la guerre et la marine sont en contact, assurerait l'unité nécessaire au succès de l'entreprise. A ce propos, on a répandu le bruit que M. de Bourmont partirait avec le bâton de maréchal, chose M. l'amiral Duperré ne découvrait qu'au retour de la campagne. La nécessité de l'inégalité dans la position des généraux de l'escadre et de l'armée n'est nullement démontrée ici. Tant que les troupes expéditionnaires seront embarquées, l'amiral commandera, parce qu'il est seul juge des difficultés et de la manœuvre à faire pour arriver à un débarquement.—Quand le moment du débarquement viendra, M. de Bourmont dira qu'il veut jeter à terre d'abord telle division, ensuite telle autre; l'amiral fera exécuter le mouvement, et tout sera fini entre les deux commandans. Pourquoi M. de Bourmont serait-il donc supérieur à M. Duperré? Leurs rapports cesseront à peu près quand les soldats auront mis le pied à terre; car l'escadre restera, plus près de la côte, que pour faciliter le ravitaillement, et pour recevoir les malades et les transporter en France. Si elle protége le débarquement en couvrant de ses feux les soldats que porteront les premières chaloupes, elle détache de ses lignes les vaisseaux jugés pour canonner les forts. C'est l'amiral qui agira, c'est l'amiral qui aura conseillé, c'est lui qui aura commandé réellement dans cette action. L'égalité entre les deux généraux n'est point une cause d'insuccès; il est donc inutile de donner à l'amiral le désagrément d'une infériorité de position blessante, surtout quand le supérieur est M. de Bourmont. Environ quatre-vingts bâtimens de guerre et quatre cents navires de transport seront employés à cette croisière."

Le commandant de l'escadre et le convoi; les précédens peuvent l'autoriser à prendre le titre d'amiral, et à hisser son pavillon à la tête du grand mât de son vaisseau; il aurait ainsi le rang de maréchal, et si l'on veut récompenser M. de Bourmont avant l'expédition, M. Duperré resterait son égal, attendant sans impatience une récompense qu'il lui aura fallu acheter par beaucoup de soins, tandis qu'un l'aura donnée pour rien à qui n'a rien fait pour l'obtenir, à qui ne fera rien peut être pour la justifier.

Constitutionnel.

PARIS, 27 MARS.

Avant 1827, dit *la gazette de France*, les élections amenaient des hommes de la défection et des libéraux, depuis le 8 Août, elles ont produit sept royalistes: MM. de Lavalette à Grenoble, de Pigneroles à Lavaal, de Gulis à Alby, de Chartrouse à Arles, Berryer au Puy, Dudon à Nantes, de Guernon-Ranville à Angers, contre quatre députés constitutionnels, MM. Hennuyer à Dijon, Buse à Bordeaux, Legendre à Pont-Audemer, et Guizot à Lizieux. *La Quotidienne* s'est empressée de reproduire un si bon argument pour prouver les progrès de la cause des absolutistes. Nous invitons ces deux journaux à nous dire quel député constitutionnel a été remplacé par un député anti-libéral depuis que la loi a mis un terme aux fraudes de l'administration? M. Rose, député libéral, n'a pas remplacé à Bordeaux, dans la ville du 12 mars, Mr. Ravez? si MM. Bertrand au Puy, Lamarque à Mont de-Marsan, Thomas à Marseille, Humann à Villefranche, n'ont pas succédé à des membres de la droite? Aux élections du collége départemental de Maine-et-Loire la minorité constitutionnelle a été de 50 voix en 1824, de 94 en 1827; elle s'est élevée à 122 en 1830, et tout fait espérer qu'elle deviendra majorité aux élections prochaines: ce progrès de la cause que défendent les journaux du ministère est à peu près le même dans toute la France. Nous ne saurions trop recommander aux ennemis de l'ordre constitutionnel de persister dans le projet maintenant annoncé de prononcer la dissolution de la chambre actuelle, et de faire un appel aux électeurs de France.

La lettre suivante a été adressée à Mr. de Vatismesnil par ceux de Maine et Loire:

ANGERS, 23 Mars 1830.

A Mr. Vatismesnil, avocat, ancien secrétaire d'état, &c.

Monsieur,

"Après avoir réuni sur vous des suffrages dignes d'un plus heureux succès, nous croyons devoir déclarer publiquement que, loin d'avoir recherché la candidature, vous n'avez pas accepter, ni la refuser; elle a été comme improvisée parmi nous. C'est un hommage spontané que nous avons voulu rendre au caractère honorable que vous avez déployé, à l'attachement sincère dont vous avez fait preuve pour nos libertés, comme pour la monarchie.

"En nous souvenant que vous étiez investi de la confiance du roi dans un tems où la France, calme et reconnaissante, voyait dans un avenir peu éloigné, l'amélioration et le développement de ses institutions, nous jugions que votre nom serait l'expression, à la fois significative et respectueuse, de notre pensée sur le ministère qui a porté dans le pays une irritation que rien n'avait provoquée.

"Si nous avons eu la modération de notre côté, nous avons eu le nombre.—Toutefois, votre minorité a, dans cette circonstance, atteint le chiffre le plus élevé dont il y eut exemple dans ce collége départemental. Ce chiffre monte d'élection en élection, et cette progression sûre de plus nous autorise à croire qu'avec peu le nombre et la modération seront de notre côté.

"Nous ne vous cachons donc point, Mr. que c'était avec un peu d'espoir de succès que nous inscrivions votre nom sur nos bulletins. Mais c'est été bien peu comprendre le gouvernement représentatif, que de penser compromettre votre candidature à venir par cette nouvelle tentative d'une minorité préparée à la défaite. Nous croyons au contraire que la France saura consoler par ses vœux et par son estime le candidat de deux minorités monarchiques constitutionnelles. Lorsque la défaite est plus honorable que la victoire, il est beau d'avoir servi à rallier les vaincus.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Les électeurs composant les deux collèges départementaux de Maine-et-Loire (Suivent les signatures.

COLOMBIE.

Extrait de la proclamation du Général Paez aux Vénézuéliens.

"Si malheureusement un usurpateur venait à obtenir sur nous la victoire, rappelez-vous ce que je vous dis maintenant; il n'obtiendrait le fruit de ce funeste triomphe qu'après avoir foulé mon corps.—Car je suis déterminé à ne pas survivre à l'ignominie. Vénézuéliens! je dois vous parler avec franchise de l'état de votre existence politique. Il est en danger, si vous ne vous montrez pas supérieurs à l'intrigue, à la calomnie, et au pouvoir de l'ambition. La convention réunie à Bogota, a déclaré avec mépris l'expression de vos désirs a déclaré que la loi fondamentale de notre Union était indestructible et a chargé le général Bolivar de prendre des mesures pour conserver l'intégrité du territoire.

Le général Bolivar après avoir résigné le commandement suprême, a volontairement accepté cette odieuse mission, et marche contre nous à la tête d'une armée pour subjuguer l'esprit indomptable de Vénézuéla. Il porte le glaive contre le sein de la mère qui lui a donné la vie, et prétend cacher le sentiment de la vengeance sous le masque de l'obéissance et de la soumission à la volonté nationale. Il aura recours à la ruse pour vous surprendre, et s'ils ne peuvent pas, il emploiera la force plus inutilement encore. Et qui peut nous blâmer de nous défendre. Des agresseurs doivent nous exterminer pour s'établir; et nous, si nous y sommes contraints, ce sera pour nous conserver. Le monde civilisé marquera sur leur front la trace du sang qui aura coulé, et reconnaissant ainsi la justice de notre cause, il donnera de justes éloges à notre fermeté et même à notre fureur dans les combats.

Un grand nombre d'électeurs ont résolu de soutenir Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre de votans soutiendra Mr. A. B. ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO DUCROS comme sénateur pour le 2d. district sénatorial aux élections de Juillet.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Paul Jones, Williams, New York,
Goel. Maria, Carson, Pensacole, Lincoln et Green capitaine
Nimbie, Martin, Vere Cruz, S Cucullu
Splendid, Day, Mobile, capitaine
Cortes, Tucker, Tampico, Herman et fils
Chaux, Harper, Rio Grande, capitaine
Primera de Mahon, Vicente, Havane, J Prats

Arrivés.

Bateau de remorque Livingston, du Détour; avec le navire Union et la goelette Montaneza.

Bateau de remorque Shark: Wood, de la passe du S. O., ayant mis en mer les navires Louisiana et New England, qu'il a amené dans le port le navire Mount Vernon, la barque Adelaide et la goelette Atlantic. Passé au Détour, navire John & Elizabeth, et brick Vineyard—Passé les passes le 12, à 11 heures du matin rien de nouveau.

Navire John and Elizabeth, Barstow, New York, a H W Barstow.

Brick Alexander, Baily, Baltimore, avec des esclaves.

Bateau a vapeur Opelousas, Sheridan, des Opelousas, avec 10 bales coton.

Bateau a vapeur Souvenir, Streck. Lafourche, avec 3 passagers.

Bateau à vapeur St. John, Morris, de l'Ecore Fabre, avec 5 balles coton à C Byrne. 27 à N Cox. 44 à A Fisk et Co—8 passagers.

Bateau à vapeur Shepherdess, Vaught, des Attakapas avec sucre, coton, etc. à Peyroux, Bozarde et Co, T Secondy et à ordre.—8 pas.

Bateau à vapeur Walk-in-the-Water, Bodmer, de Vicksburg, avec coton à W Bullitt, Wilkins et Linton, Bagley et Merritt, A Fisk et Co—16 passagers.

Bateau à vapeur Oregon, Newman, St Louis, avec un chargement de plomb, etc. à Townsley et Prieur, J Mager, M F Maher et autres—28 p.

Entrés.

Goel. Atlantic, Thomas de la Havane, avec des fruits.

Navire Mount-Vernon, Foster, de Boston, sur lest.

Barque Adelaide, Brown, de Liverpool, avec du sel.

MEMORANDA.

Parti d'ici et arrivé à Norfolk, goel Lafayette, Cissell.

Mis en charge à New York pour ce port, navire Emma, Mecum, le 1er.

Expédié New York pour ce port, le 24 avril, brick Lawson, Knox.

En charge à Anvers pour ce port, 29 Mars, barque Columbus, brick water.

Parti d'ici et arrivé à Boston le 24 Avril, brick Hope, Pitman.

Parti d'ici et arrivé à Philadelphie, le 23 Avril, brick Charles Miller, et Mechanic, goel. Swain.

Parti d'ici et arrivé à New York, brick Ann, Higgins.

THEATRE D'ORLEANS.

M. ARISTIPPE.

AUJOURD'HUI
Vendredi 14,
AU BENEFICE DE M. ARISTIPPE.

Aristippe.

La première représentation de
MANLIUS
Capitolinus,
Tragédie, dans laquelle
M. ARISTIPPE
Jouera le rôle de
Crispin.

SUIVIE DES
FOLIES
Amoureuses,
Comédie en Vaudevilles,
Dans laquelle
M. ARISTIPPE
Jouera le rôle de
Crispin.

DEMANDE D'UN OUVRIER.

ON désirerait trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à piller riz. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 mai—1

A VIS.—Les soussignés annoncent au public qu'ils viennent de contracter une société pour, PILLAGE établie au No. 44, rue Toulouse, entre les rues Peydras et Girod.

F. C. BOURGEOIS.
J. B. MACKER.

13 mai—3

LE Rév. Mr. P. BORGNA, de l'Eglise St. Louis de cette ville, a été nommé agent des gazettes catholiques suivantes: *Le Catholic Sentinel and Expositor*, de Boston; le *Catholic Press*, de Wartford; le *Metropolitan*, de Baltimore et le *United States Catholic Miscellany* de Charleston. Il vient d'être nommé l'agent du Mercantile, et il prie ceux qui doivent à cet établissement, de régler aussitôt que possible.

L'historien, l'antiquaire et l'amateur des beaux arts, trouveront dans ces publications des morceaux dignes de leur attention. Le catholique y verra sa religion défendue avec calme contre les sarcasmes des infidèles, et les calomnies d'autres sectes religieuses—Ceux qui désirent souscrire pourront s'adresser à la librairie de Mr. Boimare, chez Mr. J. Fitzwilliams sur la cathédrale. 13 mai—10.

A VENDRE—Environ soixante-dix quintaux de SALSPAREILLE, venant de Tampico par la goélette Maria-Venancia, et ayant droit au drawback. S'adresser à l'encoignure de la Place d'Armes et de la Levée, face à la Halle, à 10 mai—12 RAMON PLANAS.

DEMAIN,
Samedi 15 mai
Le Tirage de la
2e. classe de la
Loterie
de 1830,
DE L'EGLISE CATHOLIQUE,
Des Catichitorches
AURA LIEU
A la Bourse Hewlett.
GROS LOTS:
$10,000.
Prix des billets entiers quatre piastres, coupons en proportion.
J. B. FACET, Direct.
11 mai

BATAILLON D'ARTILLERIE

Le Bataillon d'Artillerie prendra les armes Dimanche prochain, 16 du courant, et se réunira au lieu ordinaire de ses rassemblemens, à cinq heures précises du matin.—Armement complet, fusil en bon état, pentalons blancs.—*Par ordre*
S. COHEN,
11 Mai. *Sergent Major.*

RECU par le Charles Carroll et le Philetus, et à vendre, UN GRAND ASSORTIMENT DE MUSIQUE nouvelle, pour Piano, Guitarre, Violon, Flûte et chant. De plus: Deux PIANOS de la manufacture de Henry Herz de Paris.

Pour que les acheteurs n'aient jamais de justes sujets de plainte, Mr. [illegible], avant de laisser sortir un Piano de ses ateliers, se fait un devoir de le jouer et de l'examiner avec une scrupuleuse attention, et de s'assurer ainsi que rien ne manque à l'instrument.

Le soussigné en conséquence autorisé à garantir pendant une année chaque piano qu'il recevra de cette manufacture.

12 mai—5 C. HERZ,
Rue St. Anne, No. 120.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. MOSSY.

SAMEDI 15 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis.

Un terrain rue Poydras entre les rues du Camp et St Charles; ayant 30 pieds de face, sur 90 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus, loué $18 par mois, un do attenant au précédent, mesurant 40 pieds de face, sur 90 de profondeur, avec les édifices dessus, loué $35 par mois. Ces deux lots sont de mesure française.

Un terrain rue Girod entre Baronne et Carondelet, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, avec écurie, etc. loué $90 par mois.

Un terrain joignant le premier et formant l'encoignure des rues Girod et Baronne, mesurant 60 pieds de face rue Girod, sur 120 rue Baronne.

Un terrain situé faubourg La Course.

Un terrain faisant encoignure des rues Villeré et du Canal, mesurant 180 pieds de face à la rue du Canal, sur 120 à la rue Villeré.

Un terrain, rue Gravier entre les rues Baronne et du Cirque, ayant 60 pieds de face, sur 120 de profondeur, avec le grand magasin qui y est dessus, construit en bois, loué $30 par mois jusqu'au 1er. Août prochain.

Un terrain rue de Baronne entre Gravier et Union, borné d'un côté par la propriété de Mr. [illegible] et de l'autre par le No 9 ayant 60 pieds 2 pouces de face sur 92 de profondeur.

Une terrain attenant au No 3, mesurant 57 pds. 2 pouces de face sur 90 de profondeur.

Conditions. Les lots situés rues Gravier et Baronne, payables à 6, 12, et 3 ans, toutes autres à 6, 12, 18 et 24 mois de germes, en billets endossés à satisfaction et hypothéqués jusqu'au parfait paiement. 12 Mai.

PAR T. PARKER.

IL sera vendu à l'encan, vendredi 14 mai courant, à 11 heures du matin, sur les lieux mêmes, l'établissement connu sous le nom du *Café du Commerce*, situé rue St. Louis, maison de Mr. Girod.

Cet établissement est composé de deux salles, dont maintenant soudoyée présentement, possède 2 gaux de comptoirs, 8 glaces françaises, étagères, et en général tous les meubles et ustensiles qui sont nécessaires, ainsi qu'un grand assortiment de liqueurs de toute espèce: il est bien achalandé et peut être tenu à peu de frais.

Les personnes qui désireraient avoir de plus amples renseignemens pourront s'adresser dans l'établissement même, à Mr. Petit qui leur donnera connaissance de l'intérieur.

Conditions de la vente.—En tiers comptant, un tiers à 60 jours et un tiers à 9 mois en billets portant deux endossemens à satisfaction du vendeur. 6 Mai—8t

PAR E. MOSSY.

La maison et les [illegible] d'agrément divers cp 7 [illegible] Terrains, Faubourg La Course, après des familles, rues Tchoupitoulas, des Orangers, et des Religieuses, occupée par Mr. Simon Laignel, seront vendus au café de la bourse Samedi 5 Juin, à midi précis.

La position avantageuse de ces terrains, en raison de la proximité du fleuve, l'influence des embarcations qui abondent dans cette partie des faubourgs, où le passage est très bon, et l'accroissement considérable de la population dans ce quartier, offrent une très belle perspective aux spéculateurs et autres, qui sont invités à ne pas laisser échapper l'occasion de faire une brillante affaire.

Conditions.—En trois termes égaux, à quatre, huit et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Le plan peut être vu au magasin d'encan de Mr. T. Mossy, et sera déposé à la bourse de Hewlett, du 25 May au 5 Juin, jour de la vente, qui sera faite sans réserve.

Les actes de vente seront passés chez Mr H. Pédescleaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le même jour, à 4 heures après midi, seront vendus sur les lieux, quelques meubles, faïence, verrerie, et autres objets, ustensiles et agrès qui faisait partie de l'établissement ou des jardins. Payables avant l'enlèvement des objets. 7 Mai—5 Tps

POUR LA VERA-CRUZ.

La goélette paquebot NIMBLE, capitaine H. Martin, fine voilure, doublée et chevillée en cuivre [paquebot régulier] ayant la moitié de son chargement prêt et allant à bord, partira positivement pour le dit port Dimanche 9 Mai, pour le reste de son chargement du passage, ayant de superbes aménagemens s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à 4 mai—6 SIMON CUCULLU.

POUR VERA-CRUZ.

The superior new copper fastened & coppered schr. NIMBLE, H. Martin, master, (a regular packet) having one half of her cargo ready and going on board, will positively sail for the above portion Sunday the 9th May, for balance of freight or passage having superior accommodations, apply on board opposite Conti street or to 4 may SIMON CUCULLU.

POUR BORDEAUX.—(Départ du 5 au 10 mai.)

Le beau navire de 1ère. classe, HENRY ASTOR, doublé, cloué et chevillé en cuivre, cap. P. Destebelloir, partira pour le susdit port, du 5 au 10 mai. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, et pour passagers, qui seront parfaitement logés et traités, s'adresser au capt. à bord ou à 16 avril. V. BOUMAGE.

PARA TAMPICO.

La goleta nueva PELICAN, forada y clavetead en cobre, su capitan R. Batemag, tiene lista la mayor parte de su cargamento y dará vela para dicho puerto, el mi ercoles 12 de mayo. Para el ajusto de su flete ó pasage tendiendo excelentes acomodidades acudir á bordo, ó en casa de 7 de Mayo—5 FREDERICO FERRY Y CA.

PARA LA HAVANA.

La fragata DOS AMIGOS, su capitan Miguel Cortazar, tiene parte de su cargamento listo, y dará vela dentro de pocos dias. Para el ajustamiento de su flete, o pasage, acudir en casa de F. GOULI[illegible] 6 de mayo—5 Calle Dumaine, No. [illegible]

Toile d'Allemagne.

200 pièces Platilles, 500 do. Estompilles, 250 do. Pentes, [illegible] avantageusement au *drawback*, à vendre par W. & J. MONTGOMERY, 6 Mai—1m. 46, *rue de la Commune.*

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 50 le baril, d'après la loi, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de Lundi cinquante deux onces de pain pour un sou.

7 mai D. PREVOST, maire

Le soussigné informe le public qu'ayant contracté une société avec ses frères, son établissement sera continué sous la raison de J. D'AQUIN & Co.

Nlle. Orléans, 10 Mai 1830.

10 Mai J. D'AQUIN.

TRAITES SUR BORDEAUX, à vendre par V. BOUMAGE.